

Séance du 26 janvier 2012.

- Présents :**
- MM. J-M.DUPONT, Bourgmestre-Président
DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK,
SIRAULT, Echevins.
 - Mme B.GALLEZ, Présidente du CAS.
 - MM. FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO,
RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO,
VANOVERSCHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, DUPONT,
GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ, Conseillers
Communaux.
 - M. Ph.WILPUTTE, Secrétaire Communal.

 - Mme B.GALLEZ, Présidente du CAS
DONFUT, WILPUTTE, HAMOUMI, ZECCHIN, THOMAS,
SOTTEAU, VAN HOUT, BRAQUENIER, Conseillers du CAS.
 - Mme F.DONFUT, Secrétaire du CAS.

M.le Bourgmestre annonce l'ouverture de la séance commune avec le CPAS.

Il rappelle que durant 6 ans, il a eu le grand plaisir de présider celui-ci. On considère souvent le travail du CPAS comme « de seconde zone ». A Frameries, on a la chance d'avoir un CPAS qui s'est développé dans une dimension qui est unique en Wallonie vu que l'on comptabilise 21 000 habitants. Le CPAS s'est développé grâce au travail réalisé ; il peut aujourd'hui voir plus loin. Il s'agit d'un travail éminemment important. La dimension de ce service est énorme ; des milliers de personnes sont concernées et ce, dans toutes les catégories sociales. Des jeunes et de plus âgés. Le CPAS est en première ligne dans la vie intime de ces personnes. Ceci représente une responsabilité importante.

Le mandat de Conseiller au CPAS est souvent méconnu mais il a toute son importance. En 2012, les formations politiques qui seront représentées au Conseil Communal seront amenées à désigner les représentants du CPAS. Il formule donc des vœux pour que les choix qui seront posés le soient avec toute la dignité qu'ils méritent.

Mme GALLEZ, Présidente du CPAS profite de l'occasion pour remercier les membres du CPAS et les féliciter de leur travail au sein du Conseil qui se déroule à huis clos.

Rapport sur les synergies entre la Commune & le Centre Public d'Action Sociale

En application de l'Article 26bis §5 de la Loi Organique des CPAS et l'Article L1122-11 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, un rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le Centre d'Action Sociale ainsi qu'aux économies d'échelle a été établi par le Comité de Concertation, réuni le 18 janvier 2012.

Conformément à l'Art 26 bis § 5 de la Loi Organique des CPAS, le Comité de Concertation Commune – CPAS établit, dans le cadre de l'examen du Budget 2012, un rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le Centre d'Action Sociale. Ce rapport est également relatif aux économies d'échelle et aux suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités.

A partir de cette année 2012, compte tenu du contexte financier et social, le C.P.A.S. sollicite une collaboration accrue avec l'Administration Communale en ce qui concerne les services techniques, le service interne de prévention et le service administratif des Travaux et des Marchés Publics. Cette collaboration renforcera l'efficacité du Centre dans ces domaines et permettra de réaliser des économies d'échelles substantielles.

D'autre part, la Maison Médicale du C.P.A.S. s'inscrit pleinement dans un des axes du plan de cohésion sociale communal relatif à la salubrité des logements. Elle développe le projet « Ma maison, ma Santé » et y intégrera la problématique des pathologies conséquentes à l'insalubrité, en menant des actions de Santé Communautaire.

Cependant, en raison aussi des problèmes budgétaires et de l'absence de financement spécifique, les ateliers langagiers organisés par le C.P.A.S. en faveur des classes maternelles communales et libres de l'entité ne seront pas reconduits.

Pour mémoire, précédemment les actions suivantes ont déjà été concrétisées :

1. Le plan catastrophe conçu et mis en place dans chaque commune, intègre le C.P.A.S. comme partenaire pour gérer la dimension psychosociale.
2. Le marché relatif aux portefeuilles d'assurance-Ethias pour les véhicules et DEXIA pour les bâtiments, permet de réaliser d'importantes économies financières depuis janvier 2007. Le marché relatif au portefeuille d'assurance pour le personnel, suite aux modifications des conditions initiales par Dexia, vient d'être réattribué à Ethias.
3. La téléphonie mobile a été renégociée conjointement ce qui a permis d'optimiser des réductions de coûts pour les appels passés entre commune et CPAS et de diminuer le coût global des factures.

4. Le projet définitif de construction de la future crèche au C.P.A.S. qui remplacera la M.C.A.E. « Les Mirabelles » sera réalisé sur un terrain communal jouxtant le bâtiment actuel situé à la place Calmette.
5. Dans le cadre de la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz en Région Wallonne, l'Administration Communale et le C.P.A.S. ont adhéré à la centrale d'achat d'énergie mise sur pied par l'Intercommunale hennuyère I.P.F.H. fonctionnant pour le compte des participants à prix de revient comptable. La société SPE (Luminus) fournit le gaz à l'exception du lot concernant la moyenne pression et assimilés pour lequel ELECTRABEL remporte le marché. ELECTRABEL fournit l'essentiel de l'électricité, bien que des lots concernant la haute tension soient attribués à la société SPE.
6. La Ludothèque « Planète Jeu » a été intégrée, par souci de cohérence et pour assurer sa pérennité, à la nouvelle bibliothèque communale située à LA BOUVERIE.
7. La gestion des points relais informatiques est maintenant assurée totalement par la cellule « projets » de l'Administration Communale.
8. La cuisine des repas scolaires, située précédemment à l'école communale de LA BOUVERIE est réinstallée dorénavant dans la cuisine de l'ancienne maison de repos, rue du Chapitre 1, ce qui permet un gain de temps et une réduction des frais de personnel et de fonctionnement pour le C.P.A.S.
9. Une plate-forme locale d'insertion socioprofessionnelle est initiée entre le C.P.A.S., l'Agence de Développement Local, la Maison de l'Emploi et la Mission Régionale pour l'Emploi Mons-Borinage.
10. Les services techniques collaborent déjà dans le cadre de la gestion du patrimoine. La gestion énergétique est devenue une priorité.
11. Le C.P.A.S. occupe des bâtiments qui sont des propriétés communales :
 - Des logements en Initiative Locale d'Accueil à la rue de la Victoire à Frameries ;
12. La Régie Communale Autonome (RCA), créée en octobre 2007 a racheté un capital d'actions en mars 2008 et est maintenant propriétaire de la maison de repos privée « La verte colline », dont le CPAS assure la gestion.
13. La campagne ALPHA pour la détection des personnes analphabètes est menée par la Maison de l'Emploi, le Service de Prévention, le C.P.A.S. et l'Ecole de Promotion Sociale de Frameries.
14. Le C.P.A.S. collabore avec le service des travaux pour la détection des logements insalubres.
15. Le service « Sport » de la Commune et le C.P.A.S. ont décidé de collaborer pour faciliter l'accès des seniors aux activités sportives adaptées.

16. D'autre part, les locataires de la Résidence-services peuvent accéder à la salle omnisports dans les plages horaires réservées.

17. Pour faire face à la grave crise socio-économique que nous traversons, le plan de cohésion sociale porté par le service de prévention communal, mobilise des partenaires multiples tant publics que privés.

- La collaboration du service social, du service insertion et du Centre de Santé du C.P.A.S. est capitale pour atteindre les objectifs poursuivis :
 - ↳ L'accès aux logements décents ;
 - ↳ La santé pour tous et la lutte contre les assuétudes ;
 - ↳ L'insertion socioprofessionnelle ;
 - ↳ Le lien social intergénérationnel

Mme GALLEZ termine son intervention en soulignant que de nombreux points de collaboration sont établis et qu'ils le seront encore et surtout en cette période de crise économique.

Mme VAN HOUT, quant à elle, relève que c'est très agréable de sortir du huis clos habituel. En sa qualité de représentante du Groupe MR, elle profite de l'occasion pour présenter ses meilleurs souhaits tout en souhaitant bon courage et ténacité lors des prochaines élections communales.

M.DISABATO remercie tous ceux et celles qui s'investissent. Il pourrait avoir aussi des séances du CPAS publiques dans le cadre de certaines matières bien sûr. Les synergies ne sont pas là pour rationaliser. Il souhaite obtenir quelques explications par rapport à l'article paru dans la presse récemment et plus particulièrement sur l'augmentation du prix des repas scolaires – cette augmentation a-t-elle engendré une demande d'aide supplémentaire de la part des familles ? Une explication aussi quant à la non reconduction des contrats de certains agents du CPAS ? Et enfin, quant au budget, il s'interroge sur le fait qu'il ne soit pas encore présenté au Conseil Communal. Il se demande si la Commune intervient suffisamment en matière de dotation. Il souligne que vivre dignement est un droit.

M.le Bourgmestre répond qu'on ne tiendra pas ici un débat budgétaire alors qu'à ce stade, rien n'est fait.

En ce qui concerne l'augmentation du coût des repas scolaires, Mme GALLEZ reconnaît que ceux-ci sont passés de 3 à 4 € et ceci peut paraître important. Elle précise qu'il s'agit de la première augmentation en 5 ans ce qui justifie cette différence de 1 €. Elle ajoute qu'il ne s'agit pas d'un service social ; il faut que celui-ci soit rentable ou tout au moins en équilibre et, ce n'est pas le cas. Quant aux personnes en difficultés, le CPAS est conscient que s'il ne livrait pas des repas aux écoles, certains enfants n'aurait peut être pas un repas complet par jour. Sur base d'une enquête sociale, on peut attribuer au cas par cas, les repas gratuitement. En ce début d'année, le service des repas scolaires n'a pas enregistré de désistement dans le cadre de la distribution ni par ailleurs, de demande d'aide. Mais, il est trop tôt pour répondre concrètement à cette interrogation.

En matière de la non reconduction de certains contrats au sein du personnel du CPAS, M.le Bourgmestre souhaite que l'on remette cela dans le contexte global du budget 2012 qui rencontre des soucis particuliers. C'est justement dans cette optique que l'on a fait le choix de se donner assez de temps pour ajuster correctement la dotation communale structurelle dans les années à venir. Jusqu'en 2011, le CPAS a pu ajuster seul en prélevant sur fonds propres, sans aucune aide communale. Par ailleurs, il s'agissait d'une exigence du CRAC. Aujourd'hui, ce modèle n'a pas abouti pour toute une série de raisons qui seront développées lors de la présentation du budget 2012. A ce jour, que peut-on maintenir au niveau social et que doit allouer la Commune au CPAS ? un travail de fond, d'harmonisation, d'analyse est réalisé par un groupe de travail tant au sein de l'Administration qu'au sein du CPAS à l'effet de fixer la dotation. On réalise une analyse approfondie afin de présenter un budget dans les meilleurs délais. On regrette que des mesures aient dû être prises, que des services aient été supprimés ; aujourd'hui, il faut faire des choix. Au vu de la situation, il faut à tout prix préserver l'intervention sociale et on ne pourra passer outre dans les années à venir.

M.DISABATO reconnaît qu'il est de bonne guerre de voir les difficultés financières et donc, de limiter les dépenses. Il demande que la Commune joue son rôle mais il relève qu'il ne dit pas que tout est de la faute de celle-ci. Il y a des choses à faire en termes de moyens financiers. A la Région Wallonne, il a défendu un soutien plus accru à l'égard des CPAS ; par les temps qui courent, beaucoup de personnes rencontrent des difficultés financières et font appel aux CPAS. Quant au prix des repas scolaires, peut être que les personnes n'osent pas venir demander l'aide requise ? Ce n'est pas un débat facile. C'est une très bonne chose de voir ceci sur une base pluriannuelle.

M.le Bourgmestre répond que ces débats confirment bien qu'on est dans la même optique.

Mme GALLEZ ajoute que l'Article 1 du CPAS garantit la dignité à tous. Des services sont rendus à toutes les tranches de la population. Le fait que le CPAS ait été amené à procéder à des licenciements ne fera pas que des services ne seront plus assurés. C'est un sacrifice certain mais les personnes devront se serrer les coudes en assumant les mêmes services tout en ayant moins de main d'œuvre.

M.GIANGRECO partage tout ce qui s'est dit durant ce débat. Etant dans une période difficile, il arrive que l'on doive faire parfois avec peu ou rien. Il remercie aussi les Conseillers du CPAS qui travaillent et s'investissent.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, CARLIER, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

**GALLEZ, DONFUT, WILPUTTE, HAMOUMI, ZECCHIN, THOMAS, SOTTEAU,
VAN HOUT, BRAQUENIER**

- en a pris connaissance.

Par le Conseil :
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Ph.WILPUTTE.

J-M.DUPONT

Par le Conseil du CAS,
La Secrétaire,

La Présidente,

F.DONFUT.

B.GALLEZ.